

DOSSIER ADMINISTRATIF PERISCOLAIRE 2023/2024
Restauration scolaire / Garderie

REEMPLIR UN DOSSIER PAR ENFANT
A RETOURNER LE MARDI 1^{er} AOUT 2023 AU PLUS TARD

L'ENFANT

NOM, Prénom :
Sexe : F M Né(e) le : à
Lieu de résidence : Père Mère Foyer commun Garde Alternée Autres
Classe fréquentée :
N° de sécurité sociale :

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

Situation familiale :

Mariés Pacsés Célibataires Séparés/Divorcés (fournir le jugement)
 Veuf/veuve Vie maritale

Responsable de l'enfant : Père Mère Tuteur

NOM, Prénom du père :
Adresse – CP – VILLE :
Profession : Employeur :
Tel domicile : Tel Portable :
Email :

NOM, Prénom de la mère :
Adresse – CP – VILLE :
Profession : Employeur :
Tel domicile : Tel Portable :
Email :

NOM, Prénom du tuteur :
Adresse – CP – Ville :
Profession : Employeur :
Tel domicile : Tel Portable :
Email :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Lister par ordre de priorité

NOM-Prénom	Lien avec l'enfant	Tel portable et domicile
1
2
3
4

LE REGLEMENT INTERIEUR

Des règles de bonne conduite et de bien-vivre ensemble sont à respecter lors des temps périscolaires (garderie, restauration scolaire). Ces règles sont consignées dans le règlement intérieur ci-joints.

Bien prendre connaissance des sanctions éventuelles, chapitre IV.

Toute inscription en garderie et restauration scolaire, vaut, de fait, acceptation de la charte et du règlement intérieur.

Déclaration sur l'honneur :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur en milieu périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et je m'engage à le respecter.

Signature des parents ET DE L'ENFANT

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire se déroule à partir de 11h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi au Centre Jean Chaix à Barcelonnette

Ce service payant est accessible aux enfants à partir de 3 ans, sur inscriptions OBLIGATOIREMENT.

Le trajet aller/retour pour se rendre au Centre Jean Chaix se fait en car depuis le parking de l'école et sous la surveillance de 2 agents de la commune qui accompagnent les enfants pendant tout le temps de restauration scolaire.

Les inscriptions se font le lundi 16h30 au plus tard pour la semaine suivante en Mairie à mairie-saintpons-ubaye@orange.fr ou par écrit déposé en mairie ou boîte aux lettres de la mairie.

Elles ne seront prises en compte qu'en présence des tickets mis en vente au secrétariat de la Mairie et à remettre à l'employé communal **uniquement le lundi matin** pour la semaine. **Toute inscription est définitive et due**, en cas d'absence justifiée, 2 jours de carence seront appliqués. Veuillez signaler l'absence en indiquant la durée à la mairie et à l'école, pour pouvoir appliquer les deux jours de carence et ne pas décompter les tickets des jours suivants.

En cas de non-inscription ou d'absence des tickets, l'enfant sera refusé à la restauration scolaire.

La vente des tickets est assurée par le secrétariat de mairie et la gestion des tickets est assurée par l'employé communal.

Tarifs 2022 / 2023 : 5.80 € / ticket pour les résidents de Saint-Pons

6.90 € / ticket pour les résidents d'autres communes

Les tarifs de 2023/2024 non connus en ce jour, vous seront communiqués dès l'actualisation des tarifs appliqués par les prestataires.

Allergie alimentaire (attestée par certificat médical) ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Présence d'un PAI ? ? Oui. Si oui, le joindre au dossier. Non

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions d'accueil et des modalités d'inscriptions au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et je m'engage à les respecter.

Date et signature des parents

LA GARDERIE

L'accueil en garderie, avant et après la classe, est un **service gratuit** assuré par un employé communal de garderie selon le planning ci-dessous. **L'inscription à la garderie du matin, du midi et du soir est obligatoire et elle est à faire une semaine à l'avance en mairie, en précisant les horaires à : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr ou par écrit déposé en mairie ou boîte aux lettres de la mairie. Une attestation d'employeur des deux parents et à joindre avec le dossier.**

Horaires de la garderie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45-8h20 ; 11h30-12h15 ; 16h30-18h15 Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, VEUILLEZ RESPECTER CES HORAIRES.

Aucun retard ne saurait être toléré après la fermeture de la garderie.

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions d'accueil et des modalités d'inscriptions à l'accueil en garderie pour l'année scolaire 2023/2024 et je m'engage à les respecter.

Date et signature des parents

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e)
représentant légal de l'enfant

- Autorise mon enfant à quitter seul la garderie pour le retour au domicile (à partir du CP uniquement)
- N'autorise pas mon enfant à quitter la garderie pour le retour au domicile, sans être accompagné des personnes listées ci-dessous

NOM-Prénom

Lien avec l'enfant

-
-
-
-

- Autorise mon enfant à bénéficier de toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, anesthésie, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par son état de santé en cas d'urgence pendant la restauration scolaire et la garderie.

Date des derniers vaccins ou rappel de vaccins :

Date et signature des parents

ASSURANCES (joindre l'attestation)

Je soussigné(e)
représentant légal de l'enfant
déclare avoir souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile et la garantie individuelle accident durant la garderie ou la restauration scolaire.

Compagnie d'assurance : N° de contrat :

Date et signature des parents

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Dans le cadre des temps périscolaires (garderie et restauration scolaire), des photos (individuelles et/ou de groupe) pourront être réalisées pour développer divers projets à destination des enfants et des parents et diffusées au sein de l'école ou de la mairie.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif.

Je soussigné(e)
représentant légal de l'enfant

- Autorise gracieusement la commune de Saint-Pons à réaliser et utiliser des images de mon enfant (individuelles et/ou de groupe) dans le cadre des temps périscolaires.
- N'autorise pas la réalisation et l'utilisation d'image de mon enfant

Date et signature des parents

DOCUMENTS A FOURNIR

- Le dossier ci-dessus dûment rempli et signé par les 2 parents ou le(s) responsable(s) légaux.
- L'attestation d'assurance au nom de l'enfant mentionnant « **responsabilité civile et individuelle accident pour le périscolaire** ».
- L'attestation d'employeur des deux parents.

Ce dossier et les pièces à fournir sont à déposer en mairie le mardi 1er août 2023 AU PLUS TARD